

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
FILLIÈRE  
N° 2020 - 03**



**Séance du 20 février 2020**

*A quatorze heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 10 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle de réunion, sise 9 place de la Mairie- Thorens-Glières 74570 FILLERE*

**Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 12 - Votants : 12**

**OBJET : VOTE DU BUDGET 2020 DU CCAS**

**Présents :** - ALESINA C. (conseillère déléguée commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue)  
- BRUSSOZ M.C. (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)  
- CHAPOTOT S. (membre non élu)  
- DEMAISON Y. (membre non élu représentant le Secours Catholique)  
- DESARMAUX G. (membre non élu)  
- DURET METRAL J. (membre non élu représentant l'ADMR)  
- FILLARD C. (conseillère municipale commune déléguée des Ollières)  
- NICOLAZZO G. (conseillère déléguée commune déléguée de Thorens-Glières)  
- PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)  
- PARODI J. (membre non élu)  
- RITTAUD A. (adjointe commune de Fillière, déléguée aux affaires sociales)  
- TILLOY D. (conseillère municipale commune déléguée de Thorens-Glières)

**Excusés:** - ANSELME C. (Maire de la commune de Fillière)  
- CALVI Eric (membre non élu)  
- DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)  
- RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)  
- SELLECCHIA ML (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant que les discussions qui ont prévalu à l'élaboration du budget 2020 ont eu lieu durant les précédentes séances du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le projet de budget 2020 du CCAS de la commune de Fillière a été examiné par la commission finances de la commune et approuvé par le conseil municipal,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Approuve** le budget 2020 du CCAS tel que présenté et qui s'équilibre ainsi :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Fêtes et cérémonies	22 500.00	Solde BP 2019	9 107.03
Bons alimentaires	1 001.00	Subvention	18 793.97
Doc / frais de colloques	900.00		
Divers projets	3 500.00		
<b>TOTAL</b>	<b>27 901.00</b>		<b>27 901.00</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.



Le Président,

**Christian ANSELME**



Certifié exécutoire par le M. le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le :  
et de la publication/affichage le :

Le Maire